

Le SIRET

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification de chaque entreprise.

Le numéro SIRET identifie de façon unique chaque établissement de la même entreprise.

Pour obtenir un numéro SIREN / SIRET, il faut déclarer la création de votre entreprise agricole auprès du centre de formalités des entreprises (CFE).

Pour cela vous devez constituer un dossier et le transmettre au CFE.

Les formulaires sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/demarches-administratives/>

Vous devez adresser votre formulaire de création, de modification ou de cessation d'activité au CFE de la Chambre d'agriculture dans lequel votre activité est exercée ou va s'exercer.

Vos contacts :

cfe@calvados.chambagri.fr

02 31 70 25 40

6 avenue de Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville Saint Clair Cedex

Shirley BOARETTO

Céline DUREUIL-BOULLIER

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Réception uniquement sur rendez-vous

Une fois le dossier traité il sera transmis à l'INSEE qui vous enverra un certificat d'inscription au répertoire SIRENE mentionnant votre n°SIREN, votre n°SIRET et votre code APE.